

Consultation sur le financement de Keystone Agricultural Producers (KAP)

Agriculture Manitoba accorde beaucoup d'importance aux commentaires des agriculteurs, des organisations agricoles générales et des groupements de producteurs spécialisés.

Le questionnaire ci-dessous a pour but de recueillir vos suggestions afin que nous puissions établir un nouveau modèle de financement de KAP, de façon à réduire la paperasserie inutile, à fournir une source fiable et précise de renseignements sur l'agriculture dans la province et enfin, à améliorer les programmes qui appuient les agriculteurs et la production agricole au Manitoba.

Votre rétroaction peut aider à façonner les politiques et les programmes qui ont pour but de faire en sorte que les associations agricoles sont bien gérées, ont des ressources adéquates et sont représentatives de leurs membres.

Veillez fournir vos commentaires avant 9 mars 2017.

Systeme actuel

Actuellement, KAP est financé par les droits d'adhésion recueillis par les « acheteurs désignés » de grains et de porcs, ainsi que par les Producteurs laitiers du Manitoba qui retiennent une portion de ce qu'ils doivent payer aux producteurs et la versent à KAP.

1. Comment décririez-vous votre expérience en ce qui concerne le système actuel de financement de KAP?

(Choisissez l'une des options ci-dessous)

Négative

Assez négative

Neutre

Assez positive

Positive

Je n'ai pas eu affaire au système actuel de financement de KAP



2. Dans le système actuel de financement de KAP, les acheteurs doivent recueillir les droits d'adhésion des agriculteurs et les remettre à KAP. Si le montant recueilli auprès d'un agriculteur est supérieur aux droits d'adhésion de 200 \$, le montant excédentaire est remboursé. Les agriculteurs peuvent aussi demander et recevoir un remboursement. Veuillez cocher ci-dessous la case qui indique le mieux votre niveau de satisfaction en ce qui concerne le processus actuel de remboursement des droits d'adhésion à KAP : (Choisissez l'une des options ci-dessous)

- Très insatisfait
- Plutôt insatisfait
- Neutre
- Plutôt satisfait
- Très satisfait
- Ne connais pas le processus actuel de remboursement des droits d'adhésion à KAP

Financement direct de KAP

Dans le système actuel de financement de KAP, les acheteurs doivent recueillir les droits d'adhésion des agriculteurs et les remettre à KAP. D'autres provinces ont un système qui prévoit la collecte directe des droits d'adhésions par l'organisation agricole générale ou par un organisme du gouvernement. Les questions ci-dessous nous permettront d'évaluer votre soutien envers un système dans lequel les agriculteurs payeraient directement les droits d'adhésion à KAP.

3. En vous servant du barème ci-dessous, veuillez indiquer dans quelle mesure vous seriez d'accord pour mettre en œuvre, au Manitoba, un système de financement direct qui inclurait les droits d'adhésion à KAP. (Veuillez choisir une des options suivantes).

- Tout à fait contre
- Assez contre
- Neutre
- Plutôt pour
- Tout à fait pour
- Je ne sais pas

4. Dans quelle mesure est-il important pour vous que les droits d'adhésion à KAP demeurent remboursables? (Choisissez l'une des options ci-dessous)

- Très important
- Plutôt important
- Pas important
- Je ne sais pas

Revenu agricole minimum pour s'inscrire à KAP

D'autres provinces qui ont un système de registre des entreprises agricoles exigent que les entreprises agricoles s'inscrivent à une organisation agricole générale à partir d'une certaine taille. La taille des entreprises agricoles peut être déterminée par le revenu agricole brut ou par la superficie géographique.

Actuellement, au Manitoba, les droits d'adhésion à KAP sont de 200 \$ et correspondent à un revenu brut annuel de 27 000 \$.

5. Si un nouveau système de financement était mis en œuvre, dans lequel les agriculteurs payent directement leurs droits d'adhésion à KAP, l'obligation de devenir membre devrait-elle être basée sur le revenu?

- Oui
- Non

6. Si oui, quel serait le revenu agricole minimum pour cela?
(Choisissez l'une des options ci-dessous)

- Il ne devrait pas changer, c.-à-d. un revenu annuel brut de 27 000 \$.
- Un revenu annuel brut de moins de 27 000 \$
- Un revenu annuel brut de plus de 27 000 \$

Profil

7. Êtes-vous agriculteur ou agricultrice?

- Oui
- Non

8. Si oui, veuillez décrire votre exploitation : (Choisissez toutes les réponses pertinentes)

- Grandes cultures – Grains et oléagineux
- Grandes cultures – Légumineuses et cultures spéciales
- Légumes, fruits et produits horticoles non comestibles
- Produits laitiers
- Élevage – Bovins
- Élevage – Porcs
- Élevage – Autre (_____)
- Volaille et œufs
- Producteur – Autre (_____)

9. Quel âge avez-vous?

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 34 ans
- Entre 35 et 54 ans
- Entre 55 et 74 ans
- 75 ans ou plus
- Je préfère ne pas répondre

10. Êtes-vous membre de KAP?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Commentaires finaux

11. Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour faire d'autres commentaires ou suggestions, ou exprimer d'autres préoccupations relatives aux questions présentées dans ce questionnaire.

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire. Veuillez envoyer vos commentaires par :

Courriel : agboards@gov.mb.ca

Télécopieur : 204 945-1489

Adresse postale : Agriculture Manitoba
Conseils, commissions et législation
401, avenue York, bureau 812
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8

Veuillez fournir votre nom et votre adresse de courriel si vous souhaitez que l'on communique avec vous.